



ETUDE ET PROTECTION DES BUSARDS NICHEURS EN HAUTS-DE-FRANCE

- BILAN 2024 -

*Avec le soutien
financier de :*


PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE


AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE



Région
Hauts-de-France

UNION EUROPÉENNE
Fonds européens de développement régional



Baptiste Boutilleux, Christian Boutrouille, Gaëtan Cavitte,
Sébastien Legris, Anne-Gaëlle Mothé
- Novembre 2024 -



- Citation : BOUTILLEUX B., BOUTROUILLE C., CAVITTE G., LEGRIS S. et MOTHE A.-G. (2024). Étude et protection des busards nicheurs en Hauts-de-France – Bilan 2024. GON, Picardie Nature, 26 p.
- Auteurs : Baptiste Boutilleux (baptiste.boutilleux@gon.fr), Christian Boutrouille (cboutrouille@wanadoo.fr), Gaëtan Cavitte (gaetan.cavitte@nordnet.fr), Sébastien Legris (sebastien.legris@picardie-anture.org) et Anne-Gaëlle Mothé (anne-gaelle.mothe@picardie-nature.org)
- Cartographie : Anne-Gaëlle Mothé
- Mise en page, iconographie : Baptiste Boutilleux, Anne-Gaëlle Mothé

Table des matières

Introduction	3
I- Méthodes	4
II- Résultats généraux	5
III- Résultats par espèces	7
a) Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i>	7
b) Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i>	12
c) Busard cendré <i>Circus pygargus</i>	16
d) Busard pâle <i>Circus macrourus</i>	19
IV- Faits marquants.....	21
V- Remerciements	22
VI- Bibliographie	26

Table des illustrations

Tableaux

Tableau 1 : Résultats généraux de la campagne busards 2024 en Hauts-de-France.	5
Tableau 2 : Nombre de nids de Busard des roseaux connus par type de milieu de nidification dans les Hauts-de-France en 2024.	7
Tableau 3 : Nombre de nids de Busard des roseaux protégés par type de protection dans les Hauts-de-France en 2024.....	9
Tableau 4 : Nombre de nids de Busard des roseaux suivis et en échec par type d'échec dans les Hauts-de-France en 2024.....	10
Tableau 5 : Nombre de nids de Busard Saint-Martin connus par type de milieu de nidification dans les Hauts-de-France en 2024.	12
Tableau 6 : Nombre de nids de Busard Saint-Martin protégés par type de protection dans les Hauts-de-France en 2024.....	14
Tableau 7 : Nombre de nids de Busard Saint-Martin suivis et en échec par type d'échec dans les Hauts-de-France en 2024.	15
Tableau 8 : Nombre de nids de Busard cendré connus par type de milieu de nidification dans les Hauts-de-France en 2024.	16
Tableau 9 : Nombre de nids de Busard cendré protégés par type de protection dans les Hauts-de-France en 2024.....	18
Tableau 10 : Nombre de nids de Busard cendré suivis et en échec par type d'échec dans les Hauts-de-France en 2024.....	18

Cartes

Carte 1 : Localisation des nids connus des 4 espèces de busards dans les Hauts-de-France en 2024...6	6
Carte 2 : Localisation des nids de Busard des roseaux connus par type de milieu de nidification dans les Hauts-de-France en 2024.....	7
Carte 3 : Localisation des sites de marquage et de contrôles 2024 des Busards des roseaux marqués.	12

Carte 4 : Localisation des nids de Busard Saint-Martin connus par type de milieu de nidification dans les Hauts-de-France en 2024.....	13
Carte 5 : Localisation des nids de Busard cendré connus par type de milieu de nidification dans les Hauts-de-France en 2024.	16
Carte 6 : Localisation des nids de Busard pâle connus par type de milieu de nidification dans les Hauts-de-France en 2024.	19

Photos

Photo 1 : Mâle de Busard des roseaux se posant dans un champ d'orge sur Rouvrel (80) le 07 juin 2024.	8
Photo 2 : Nid de Busard des roseaux protégé par une cage grillagée dans une parcelle d'orge sur la commune d'Achiet-le-Petit (62) en 2024.	9
Photo 3 : Busard des roseaux mâle marqué HnJ-PnO, observé à Quéant (62) le 17 juin 2024.....	11
Photo 4 : Busard des roseaux mâle marqué 4B, observé à Gravelines (59) le 8 mai 2024.	11
Photo 5 : Femelle de Busard Saint-Martin sur son nid couvant de jeunes poussins dans une parcelle de blé à Verchain-Maugré (59) en 2024.	14
Photo 6 : Femelle de Busard Saint-Martin posée sur une cage grillagée en blé à Villers-les-Cagnicourt (62) en 2024.	15
Photo 7 : Nid de Busard cendré avec 4 œufs en blé à Lagnicourt-Marcel (62) en 2024.	17
Photo 8 : Jeune Busard cendré, tout juste volant, à Villers-en-Cauchies (59) en 2024.....	17
Photo 9 : Nid de Busard cendré protégé dans une verse de blé à Haussy (59) en 2024.....	18
Photo 10 : Jeunes Busard pâle durant la prise d'envol dans le Pas-de-Calais en 2024.	20
Photo 11 : Exemple de bague darvic posée sur un des jeunes Busard pâle dans le Pas-de-Calais en 2024.	20

Introduction

Les busards, espèces patrimoniales, ont commencé à réapparaître dans les Hauts-de-France, après une longue période d'absence, suite à la protection totale des rapaces en 1972. Depuis, les effectifs des 3 espèces (Busards cendré, Saint-Martin et des roseaux) nicheuses en France ont augmenté régulièrement. A la fin des années 1970, des milieux de substitution que sont les parcelles céréalières (blé et orge principalement) ont été adoptés en raison de la diminution de milieux naturels adéquats. Aujourd'hui dans la région, la majorité des nids est installée en grandes plaines cultivées. Cependant, ces habitats ne sont pas immuables et les busards font face à diverses problématiques dont la plus récurrente : la précocité des moissons. L'avenir de ces espèces est par conséquent hautement dépendant des efforts de surveillance et de protection des nichées réalisés par des passionnés appelés « busardeux ». Aujourd'hui encore, ces espèces sont classées « menacées » sur les Listes Rouges des Oiseaux Nicheurs de France (2016) et des Hauts-de-France (2024). Sur cette dernière le Busard cendré est actuellement classé « en Danger », les Busards Saint-Martin et des roseaux sont quant à eux classés « vulnérables ».

Pour la deuxième fois, dans un souci de corrélation régionale, le GON et Picardie Nature s'associent pour présenter un bilan à l'échelle des Hauts-de-France.

L'année 2024 apparaît particulièrement mitigée pour les busards. Le nombre de couples détectés dépasse tous les chiffres précédents grâce à un net effort de prospection et une meilleure communication des données, mais la production diminue sans aucun doute liée aux conditions particulièrement humides, 2024 détenant le record de pluviosité depuis le début des relevés météorologiques. Ces conditions ont eu un impact non négligeable sur la nidification des busards (hausse des niveaux d'eau, verse, etc.). De nombreux échecs (26,2% des nids suivis) ou reports sont constatés, notamment chez les Busards des roseaux nicheurs en milieu naturel. Notons que les conditions météo ont également eu un impact sur les campagnols et par conséquent sur les busards. De nombreux couples ont eu du mal à subvenir aux besoins de leur nichée et plusieurs cas de caïnisme* ont été constatés. Les débuts d'une étude sur le régime alimentaire des busards dans l'Artois-Cambrésis confirme la faible présence de campagnols dans les proies cette année (BOUTILLEUX B. comm. pers.). 128 jeunes (38,1% des jeunes à l'envol) ont bénéficié d'une protection favorisant leur envol. Le taux de protection est légèrement en baisse (-9,1%) cette année, corrélé à la baisse de la production, aux échecs précoces et aux retards des moissons. Ces "envols protégés" restent possibles grâce à la collaboration des agriculteurs autorisant l'accès à leurs parcelles pour la mise en place des protections nécessaires. Plusieurs actes de malveillance ont malheureusement été répertoriés, une enquête de l'OFB est en cours. Malgré tout cela, 2024 a connu un fait marquant : le Busard pâle est de nouveau nicheur en Hauts-de-France avec 2 couples !

En 2024, 217 couples/nids ont été détectés en Hauts-de-France (44 côté Picardie et 173 côté Nord et Pas-de-Calais) soit +24,7% par rapport à 2023. Ces nids ont permis l'envol d'au moins 336 jeunes (68 côté Picardie et 268 côté Nord et Pas-de-Calais) soit -9,9% par rapport à 2023. Plus précisément 109 couples de Busard des roseaux ont produit au moins 175 jeunes, 66 couples de Busard Saint-Martin ont produit au moins 100 jeunes, 40 couples de Busard cendré ont produit au moins 57 jeunes et enfin 2 couples de Busard pâle ont produit 4 jeunes. A noter que 50 de ces jeunes ont pu être bagués. Le marquage alaire (programme transfrontalier) sur le Busard des roseaux étant dorénavant terminé (fin du programme), le baguage seul a été réalisé sur des poussins de Busard cendré, des roseaux et Saint-Martin. Enfin les jeunes Busard pâle ont été en plus munis de bagues darvic.

Notons que les comparaisons interannuelles méritent d'être pondérées en prenant en compte certains biais, notamment l'intensité de prospection de chacune des années, l'influence éventuelle des

* caïnisme : comportement agressif entre les jeunes d'une même couvée conduisant à la mort du/des plus faible(s) de la fratrie.

aménagements (parc éolien, etc.) conduisant à un déplacement des couples, la véritable hétérogénéité dans la répartition de ces espèces et évidemment l'effet « protection ».

Ces effectifs ne peuvent prétendre être représentatifs de la réalité mais sont seulement le reflet des connaissances sur les couples certains et suivis. Un certain nombre de données ne nous ayant pas été remonté, il s'agit donc d'un minima.

I- Méthodes

La méthode de recensement des busards nicheurs se déroule en cinq étapes :

- Phase 1 : Recherche des couples

Le cantonnement des busards sur un secteur est repéré par l'observation de comportements nuptiaux : parades, échanges de proie, apports de matériaux à plusieurs reprises en un endroit donné, stationnement d'un adulte en lisière de la parcelle du nid, etc. Les parades correspondent à des acrobaties aériennes de type cabrioles ou à des festons (successions de montées à des altitudes importantes et de descente en piqué très rapide).

- Phase 2 : Localisation des nids et le suivi de la nidification

La localisation des nids est une phase difficile et souvent chronophage, qui s'effectue plus facilement à deux personnes. Elle peut se faire simultanément à la phase de repérage des couples, lorsque la ponte a déjà commencé. Les parcelles où des couples cantonnés ont été vus sont privilégiées. L'objectif est de réussir à observer des comportements d'adultes faisant des allers-retours au nid, ou des apports de proies du mâle à la femelle ou aux jeunes. Une fois le nid localisé, il faut connaître le stade de développement de la nichée, savoir s'il y a des œufs ou des poussins, leur nombre, et autant que possible l'âge de ces derniers. Selon l'âge des jeunes et le stade de maturité de la culture dans laquelle le nid est installé (blé, orge d'hiver, etc.) il est possible de déterminer si le risque de destruction des nids/jeunes par la moisson est élevé ou non. En effet, si la moisson intervient avant l'envol des jeunes, ce risque est évidemment accru. Il est alors nécessaire d'anticiper la mise en place de mesures de protection. Le stade de la nichée peut être déterminé en effectuant une visite au nid. Cependant, le survol du nid par un drone est une méthode qui se révèle préférable et ce, pour les raisons suivantes :

- Un gain de temps pour localiser précisément le nid (données GPS) ;
- Un dérangement moins important pour le couple ;
- L'absence de trace et d'odeur pouvant guider un prédateur au nid ;
- L'absence d'intrusion humaine dans le champ (donc moins de dommages aux cultures pour l'agriculteur).

- Phase 3 : Protection des nids

Dans le cas où il est probable que les jeunes ne pourront pas s'envoler avant la moisson, et/ou qu'ils courent un danger (prédation, verse, etc.), l'agriculteur exploitant est averti et il lui est proposé la pose d'une cage grillagée et la réalisation d'un carré non-moissonné de quelques mètres de côté centré sur le nid. Le carré est matérialisé par quatre piquets reliés par de la rubalise. Si, durant la moisson, les jeunes sont capables de sortir de la cage sans pour autant voler, il est possible de fermer le dessus de la cage pour sécuriser les individus. Après la moisson, un passage est effectué au nid pour contrôler l'état de la nichée. Plusieurs contrôles sont ensuite effectués pour surveiller sa bonne évolution jusqu'à l'envol.

- Phase 4 : Participation au programme de baguage

En présence d'un nid de busards, le GON participe à un programme de baguage national avec pose de bague métal sur poussins. Cela permet d'identifier les oiseaux et de déterminer leur origine, notamment en cas de mortalité. Cette action est réalisée par des bagueurs agréés.

- Phase 5 : Bilan de la surveillance

En fin de saison, il est primordial de réaliser une synthèse de l'action de suivi et de protection des busards. Les « busardeux » rédigent sous la forme de fiche leurs résultats par nid. Ces résultats cumulés permettent d'amender le bilan régional qui lui-même amendera le bilan national. Ces retours d'informations concernant chaque nid sont particulièrement importants car ils permettent de quantifier l'importance du « réseau busards », de mieux cerner les enjeux concernant ces espèces, de suivre leurs évolutions et d'évaluer l'effort de protection.

II- Résultats généraux

Tableau 1 : Résultats généraux de la campagne busards 2024 en Hauts-de-France.

Espèces	Nbr de cpls découverts	Nbr de cpls suivis	Nbr de nids avec interventions*	Nbr de nids en échec*	Nbr de nids avec succès*	Nbr de jeunes nés*	Nbr de jeunes à l'envol*	Nbr de jeunes à l'envol grâce à protection*
BDR	109	90	15	18	72	199	175	42
BSM	66	54	16	16	38	131	100	34
BC	40	39	24	14	25	78	57	48
BP	2	2	2	1	1	4	4	4
TOTAL	217	185	57	49	136	411	336	128

*Ces chiffres concernent seulement les nids localisés ou suivis dont on connaît le succès/échec ainsi que le nombre de jeunes à l'envol.

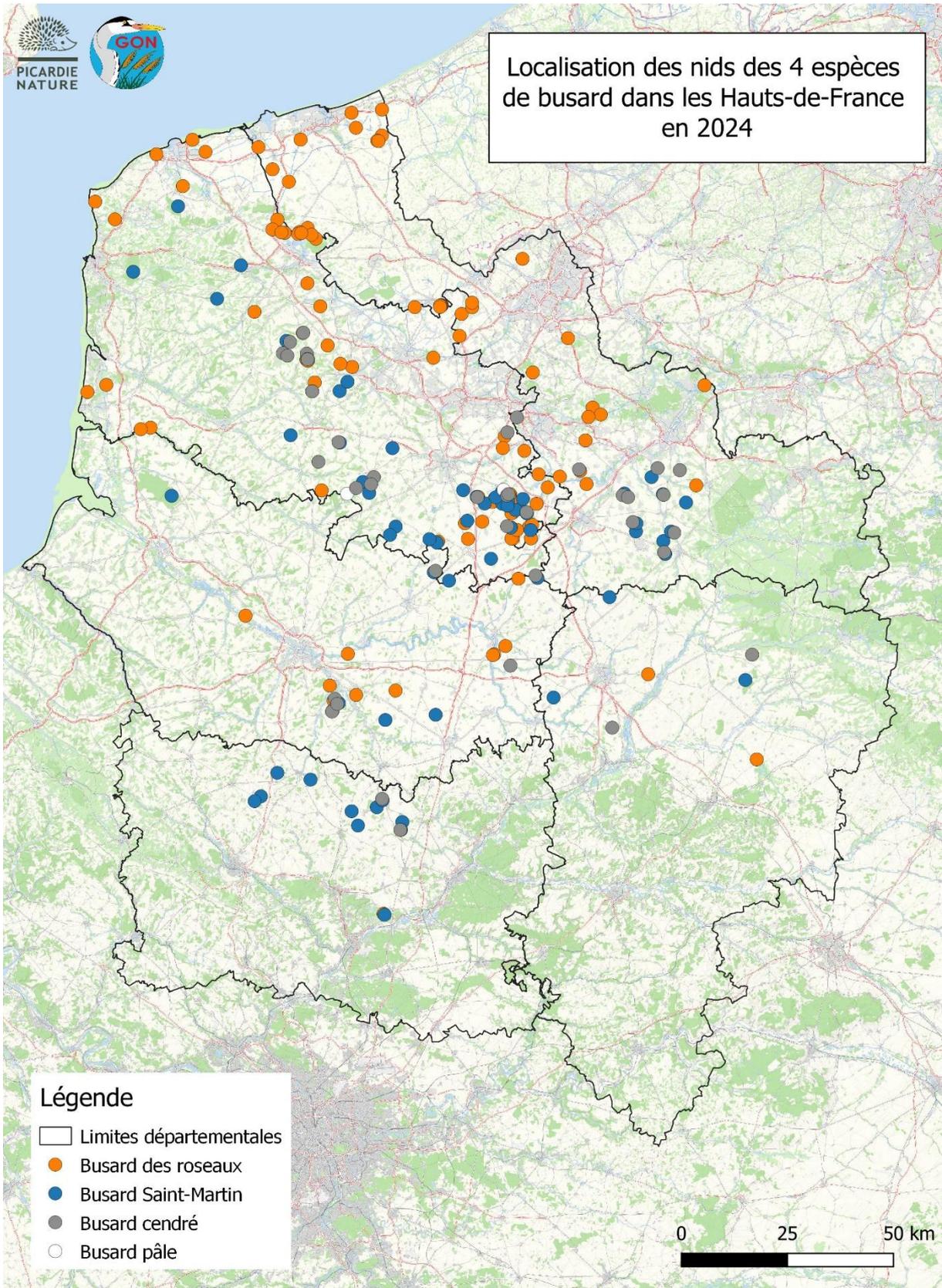
Abréviations : BDR = Busard des roseaux ; BSM = Busard Saint-Martin ; BC = Busard cendré ; BP = Busard pâle

- **Répartition :**

Bien que les prospections ne soient pas homogènes dans la région, on discerne côté Nord et Pas-de-Calais (cf. Figure 2), là où la pression d'observation est la plus forte, une répartition hétérogène propre à chaque espèce faisant ressortir plusieurs noyaux :

- Pour le Busard des roseaux, l'espèce à plus large répartition : la Flandre maritime, l'Audomarois, le Haut-Artois, le complexe Lys-Deûle, le complexe Scarpe-Sensée-Escaut et le Sud-Artois. Notons qu'aucune donnée ne nous a été remontée de certaines zones connues pour accueillir des couples comme le Béthunois ou la Plaine Maritime Picarde.
- Pour le Busard Saint-Martin : l'Artois et le Cambrésis. Notons que les nicheurs en boisements sont peu suivis. On peut donc supposer que l'espèce niche en plus grand nombre dans les secteurs Boulonnais et Avesnois.
- Pour le Busard cendré : l'Artois et l'est-Cambrésis. Notons qu'aucune donnée ne nous a été remontée de certaines zones connues pour accueillir des couples comme la Thiérache.

Localisation des nids des 4 espèces
de busard dans les Hauts-de-France
en 2024



III- Résultats par espèces

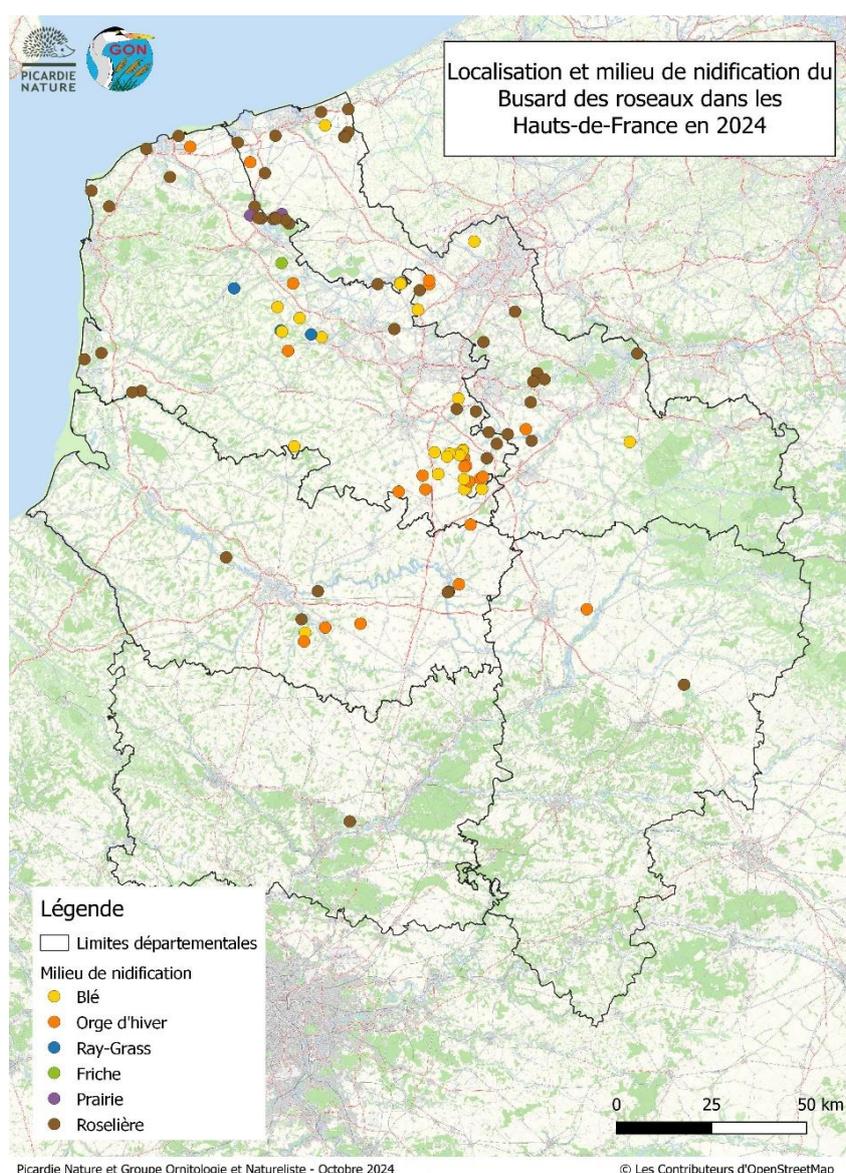
a) Busard des roseaux *Circus aeruginosus*

Dans les Hauts-de-France, 109 couples ont été observés dont 92 (84,4%) ont été suivis.

- **Milieus utilisés :**

Tableau 2 : Nombre de nids de Busard des roseaux connus par type de milieu de nidification dans les Hauts-de-France en 2024.

	Milieux « naturels »				Cultures		
	Roselière	Cariçaie	Friche	Prairie	Blé	Orge	Ray-grass
Nbr de nids	55	1	1	2	25	21	4
Proportion	50,5%	0,9%	0,9%	1,9%	22,9%	19,2%	3,7%



Carte 2 : Localisation des nids de Busard des roseaux connus par type de milieu de nidification dans les Hauts-de-France en 2024.

Le Busard des roseaux est l'espèce qui compte le plus de nicheurs en milieux dits naturels (54,2%), démontrant tout l'intérêt de préserver les milieux humides pour la conservation de cette espèce. La roselière, même de faible étendue, reste son milieu de prédilection. Cependant, on trouve dorénavant de plus en plus de nicheurs en cultures (45,8%). Cette adaptation relativement récente est peut-être liée à une désaffection pour les zones humides, beaucoup n'offrant plus les conditions d'accueil nécessaires (BONNEL, BOUTROUILLE et CAVITTE *in* BEAUDOIN *et al.*, 2019).

En culture, le Busard des roseaux occupe préférentiellement le blé ce qui est logique au vu de la proportion de cette culture en plaine céréalière. Mais l'espèce semble également très attirée par l'orge, proportionnellement plus que les autres espèces. Cette attraction est sans doute due à la croissance précoce de cette culture qui offre un meilleur couvert en début de saison. Aucune CIVE (Culture Intermédiaire à Valorisation Énergétique) ne semble avoir été colonisée cette année mais des nidifications en ray-grass sont observées.

Notons également quelques rares cas de nidification en friche (ancienne cressonnière, LARIVIERE S. comm. pers.), en prairie ou encore en cariçaie (LORTHIOIS M. comm. pers.). Le Busard des roseaux apparaît de nouveau comme l'espèce la plus éclectique dans ses choix de milieux de nidifications.



Photo 1 : Mâle de Busard des roseaux se posant dans un champ d'orge sur Rouvrel (80) le 07 juin 2024.

- **Ponte :**

Sur les 92 nids suivis, au moins 242 œufs ont été observés ou déduits*. En considérant uniquement les 21 nids dont la taille de ponte est connue, la moyenne est de 4,0 œufs (min. 2 œufs – max. 6 œufs) par nid. Ce paramètre est dans la moyenne de celle constatée dans d'autres régions en France (de 3,76 à 4,37 d'après BAVOUX et BURNELEAU *in* THIOLLAY et BRETAGNOLLE, 2004). Aucune disparité n'est observée cette année entre les milieux « cultures » (n=18) et « naturels » (n=3).

Le succès d'éclosion quant à lui est de 62,4%. On remarque par contre ici une disparité entre les milieux. Pour les nids en « cultures » le succès d'éclosion est de 60,3% (n=18) mais est de 75,0% en roselière (n=3).

* œuf observé ou déduit : un œuf est considéré comme observé lorsque celui-ci a été constaté par un observateur (visuellement ou par drone). Au contraire, il est considéré comme déduit lorsque qu'on l'estime à partir de l'observation d'un jeune.

- **Production :**

Sur les 92 nids suivis, au moins 202 jeunes sont nés dont au moins 175 (+9,4% par rapport à 2023) sont considérés comme produits* soit 86,6%.

Le nombre moyen de jeunes produits par nid est de 1,9, ce qui est dans la moyenne constatée dans d'autres régions en France (1,41 à 2,40 d'après BAVOUX et BURNELEAU *in* THIOLLAY et BRETAGNOLLE, 2004). Les milieux naturels apparaissent plus productifs en 2024 avec une moyenne de 2,02 jeunes par nid (n=45) contre 1,77 jeunes par nid pour les milieux cultivés (n=47).

- **Protection :**

15 nids (16,3%) ont bénéficié d'une intervention.

Tableau 3 : Nombre de nids de Busard des roseaux protégés par type de protection dans les Hauts-de-France en 2024.

	Cage grillagée avant moisson	Déplacement	Déplacement + cage grillagée
Nbr de nids	9	5	1
Proportion	60,0%	33,3%	6,7%

Ces protections ont permis l'envol de 42 jeunes, soit 24,1% du nombre total de jeunes produits.



Photo 2 : Nid de Busard des roseaux protégé par une cage grillagée dans une parcelle d'orge sur la commune d'Achiet-le-Petit (62) en 2024.

* jeune produit : se dit d'un jeune émancipé, c'est-à-dire dont l'envol effectif a été constaté par un observateur.

- **Échecs :**

18 nids (19,6%) en échec sont relatés cette année.

Tableau 4 : Nombre de nids de Busard des roseaux suivis et en échec par type d'échec dans les Hauts-de-France en 2024.

	Abandon	Incident météo	Prédation	Malveillance	Moisson/Fauche	Cause inconnue
Nbr de nids	2	4	4	2	3	3
Proportion	11,1%	22,2	22,2%	11,1%	16,7%	16,7%

Cette année, les incidents dus aux conditions météorologiques (verse, niveau d'eau, etc.) semblent importants. Cependant, un certain nombre de couples s'est reporté des milieux « naturels » vers les « cultures » parfois à plusieurs dizaines de kilomètres, suite à ces difficultés d'installation. Ils sont donc non considérés ici car n'ayant finalement pas connu d'échec. A noter qu'il est probable que les causes inconnues résultent en majorité des conditions météorologiques.

En corrélation avec les conditions météorologiques, la faible densité de proies primaires a donné lieu à une prédation des nids de busards plus importantes. Ces prédatons sont principalement réalisées par le Renard roux, où des individus sont parfois vus à proximité des nids en pleine journée (MOTHE A.-G. comm. pers.), mais aussi par les corvidés (sur œufs).

Les nidifications établies dans les cultures fourragères ont échoué systématiquement en raison de la précocité des fauches.

Deux actes de malveillances humaines sont encore dénombrés (empoisonnement et destruction). Un troisième cas (destruction) est connu mais 1 jeune a pu survivre (sur 5) ne permettant pas de considérer le nid en échec. Une enquête de l'OFB est en cours.

- **Baguage/Marquage :**

31 poussins de Busard des roseaux ont été bagués en 2024 dans le cadre d'interventions au nid pour les protéger.

Dans le cadre d'un programme transfrontalier et en collaboration avec des bagueurs belges et néerlandais, 172 jeunes Busards des roseaux ont été marqués dans le Nord et le Pas-de-Calais sur la période 2016-2023. Certains oiseaux font toujours l'objet de contrôles.

- **Contrôles en 2024 d'oiseaux bagués et/ou marqués :**

- Oiseaux marqués dans les Hauts-de-France et contrôlés en Hauts-de-France

- Un mâle marqué TnP-VnP le 3 juillet 2022 à Moeuvres (59) est contrôlé le 10 juin 2024 à Vélou (62) à 9 kilomètres de son site de naissance (BOUTILLEUX B. et LEGROUX N.).
- Un mâle marqué HnJ-PnO le 7 juillet 2021 à Chérisy (62) entreprend une nidification avec une femelle non marquée dans une parcelle d'orge à Quéant (62) dès le 15 mai 2024 (BOUTILLEUX B.), à 8 kilomètres de son site de naissance. Ce couple connaîtra malheureusement un échec suite à la verse de la parcelle.

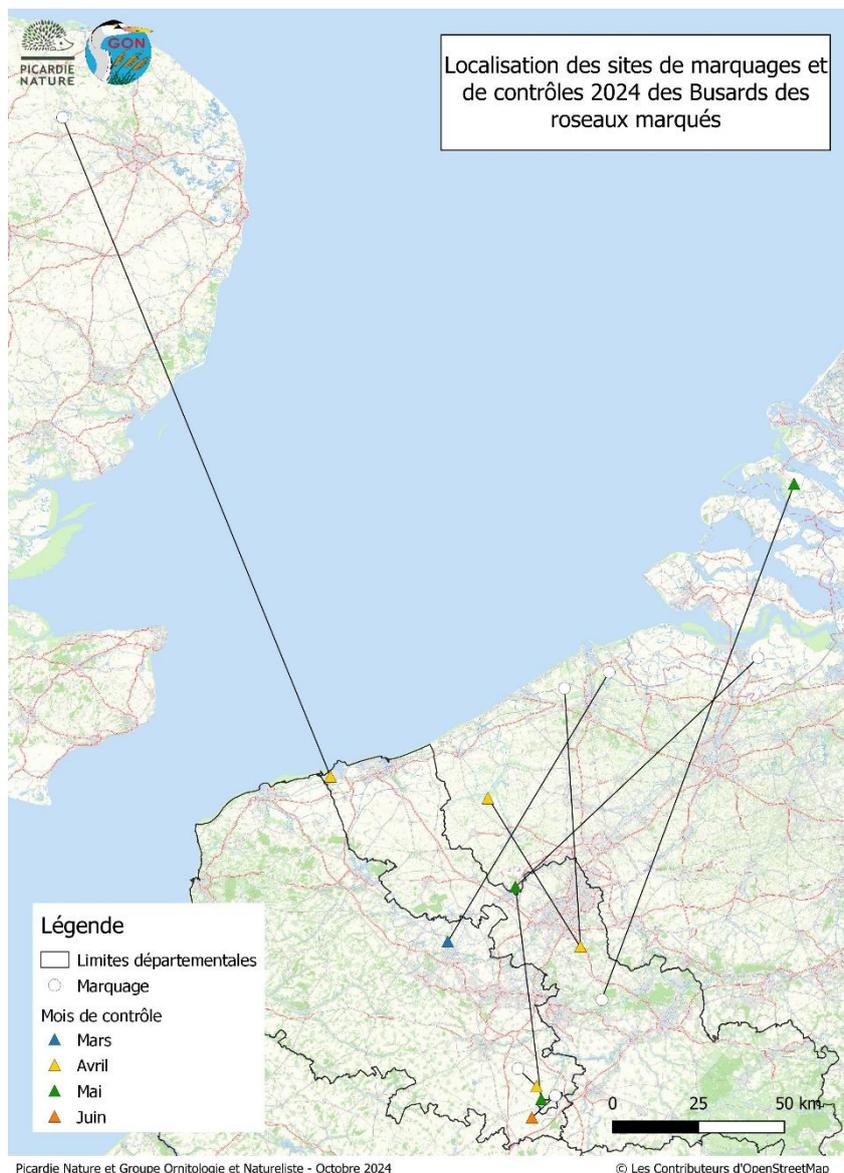


Photo 3 : Busard des roseaux mâle marqué HnJ-PnO, observé à Quéant (62) le 17 juin 2024.

- Oiseaux marqués dans les Hauts-de-France et contrôlés ailleurs qu'en Hauts-de-France
- Une femelle marquée TnJ-HnJ le 13 juin 2017 à Marchiennes (59) est contrôlée le 6 avril 2024 à Mellissant (NL) (SPRUIJT R.). Elle avait déjà été contrôlée sur cette même localité en 2020 où elle avait probablement niché.
- Oiseaux marqués à l'étranger et contrôlés dans les Hauts-de-France
- Un mâle marqué 8nJ-OnP le 20 juin 2018 à Zaamslag (NL) est contrôlé le 25 avril 2024 à Pronville (BOUTILLEUX B.) où il entame une nidification dans l'orge (nid ensuite déplacé dans un blé) et mène 3 jeunes à l'envol. Il avait été contrôlé à Ploegsteert (B) le 10 avril 2024 transportant des matériaux dans le même secteur où il avait déjà niché et élevé 2 jeunes en 2021 et 2023 (VANWARREGHEM M. et *al.*). Cet individu illustre parfaitement les difficultés d'installation des couples en milieu naturel cette année suite à l'importante augmentation des niveaux d'eau, obligeant ceux-ci à se réinstaller plus loin, en changeant de milieu, à 65 kilomètres de leur premier site de nidification ! Notons qu'il avait aussi été contrôlé à Doignies (62) le 30 juin 2020.
- Un mâle anglais marqué 4B (marquage identique aux deux ailes) le 15 juin 2022 dans le Norfolk est contrôlé le 8 mai 2024 à Gravelines (59) (DU CREST H.).
- Un mâle marqué 8nW-OnP le 25 juin 2023 à Houtave (Flandre Occidentale belge) est contrôlé au marais de Bonnance à Péronne-en-Mélantois (59) le 13 mai 2024 (CORDIER R.). Il est retrouvé le 22 mai à 60 km de là à Reninge (B) au-dessus d'un champ de blé.
- Un mâle marqué VnJ-OnP le 15 juillet 2020 à Oostkerke/Damme (B) est contrôlé à Hinges (62) le 25 mars 2024 (WALLON V.).



Photo 4 : Busard des roseaux mâle marqué 4B, observé à Gravelines (59) le 8 mai 2024.



Carte 3 : Localisation des sites de marquage et de contrôles 2024 des Busards des roseaux marqués.

b) Busard Saint-Martin *Circus cyaneus*

Dans les Hauts-de-France, 66 couples ont été découverts dont 54 (81,8%) ont été suivis.

- Milieux utilisés :**

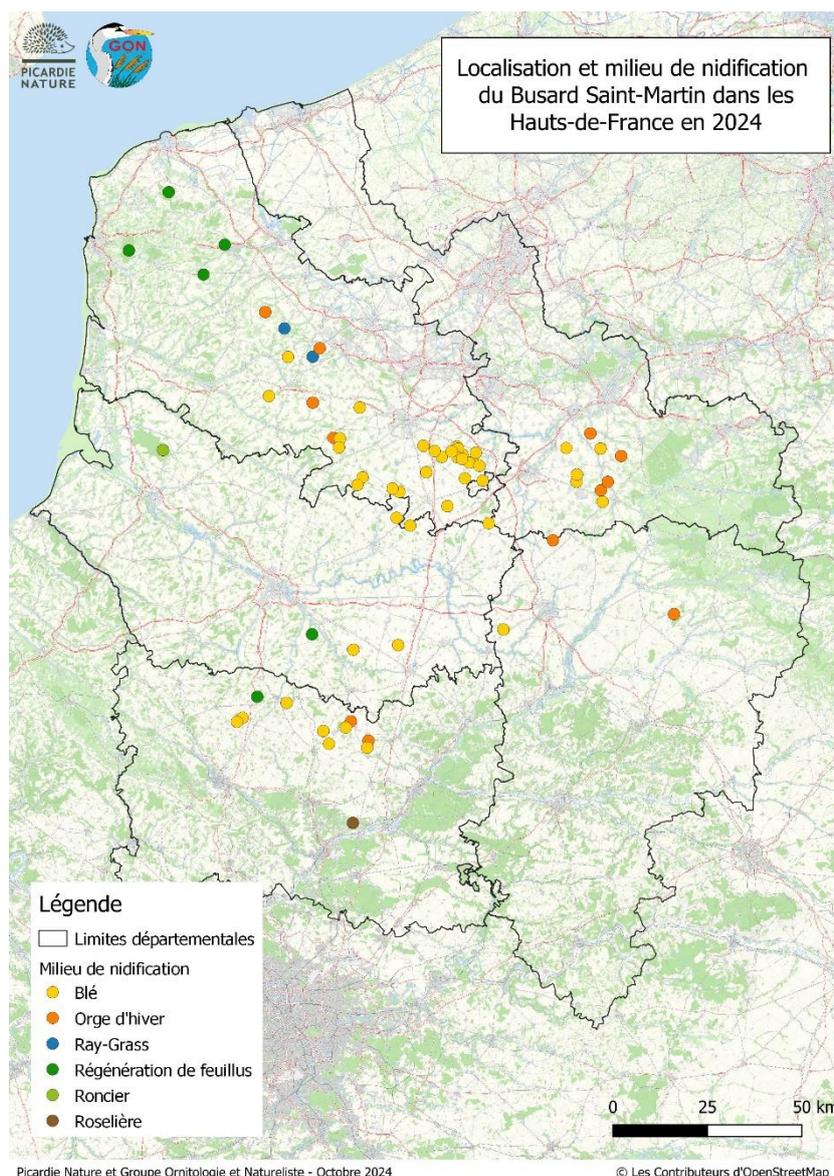
Tableau 5 : Nombre de nids de Busard Saint-Martin connus par type de milieu de nidification dans les Hauts-de-France en 2024.

	Milieux « naturels »			Cultures		
	Régénération forestière	Roncier	Roselière	Blé	Orge	Ray-grass
Nbr de nids	6	1	1	44	12	2
Proportion	9,1%	1,5%	1,5%	66,7%	18,2%	3,0%

On remarque de nouveau que le Busard Saint-Martin montre une nette préférence pour les paysages d'openfield (87,9%) par rapport aux milieux naturels ou semi-naturels (11,1%). Ce décalage s'explique notamment par la pression d'observation plus faible dans les zones bocagères/forestières et par la relative difficulté de suivre ces individus en milieux plus fermés.

Dans les cultures, le Busard Saint-Martin occupe majoritairement le blé ce qui est logique au vu de la proportion de cette culture en plaine céréalière. Cependant le nombre de cas en orge est en augmentation cette année. Notons qu'au moins un cas de nidification en CIVE est observé mais suite à leur échec précoce, le couple concerné s'est reporté sur une parcelle de blé.

Les cas de nidifications en roncier ou roselière boisée sont rares. En 2024 un seul cas a été découvert au marais de Sacy en roselière boisée (MALIGNAT P. comm. pers.), et un seul en roncier en forêt domaniale de Crécy en Ponthieu (VINET L. comm pers.).



Carte 4 : Localisation des nids de Busard Saint-Martin connus par type de milieu de nidification dans les Hauts-de-France en 2024.

- **Ponte :**

Sur les 54 nids suivis, au moins 169 œufs ont été observés ou déduits. En considérant uniquement les 17 nids dont la taille de ponte est connue, la moyenne est de 4,2 œufs (min. 2 œufs – max. 6 œufs) par nid. Ce paramètre est dans la moyenne constatée pour l'espèce (4,15 à 4,66 œufs/nid d'après MILLON et BRETAGNOLLE *in* THIOLLAY et BRETAGNOLLE, 2004). Il n'est pas possible ici de comparer les différents types de milieu.

Le succès d'éclosion n'est pas très bon cette année avec 40,3% (n=17). Si on retire les 8 nids en échecs pour cause d'abandon, de prédation et de destruction, le succès d'éclosion évolue à 67,4% (n=9).



Photo 5 : Femelle de Busard Saint-Martin sur son nid couvant de jeunes poussins dans une parcelle de blé à Verchain-Maugré (59) en 2024.

- **Production :**

Sur les 54 nids suivis, au moins 131 jeunes sont nés dont au moins 100 (-11,5% par rapport à 2023) sont considérés comme produits soit 76,3%. Le nombre moyen de jeunes produits par nid est de 1,9, bien en dessous de la moyenne constatée pour cette espèce en France (3,4 jeunes/nids d'après MILLON et BRETAGNOLLE *in* THIOLLAY et BRETAGNOLLE, 2004).

- **Protection :**

16 nids (29,6%) ont bénéficié d'une intervention.

Tableau 6 : Nombre de nids de Busard Saint-Martin protégés par type de protection dans les Hauts-de-France en 2024.

	Cage grillagée avant moisson	Envoi en centre de soins	Déplacement + cage grillagée	Report des travaux
Nbr de nids	13	1	1	1
Proportion	81,4%	6,2%	6,2%	6,2%

Ces protections ont permis l'envol de 34 jeunes, soit 34,0% des jeunes produits.



Photo 6 : Femelle de Busard Saint-Martin posée sur une cage grillagée en blé à Villers-les-Cagnicourt (62) en 2024. Noter le recouvrement de la cage par des brins de blé afin de faciliter l'acceptation de cette protection dans le cas de cette culture basse.

- **Échecs :**

16 nids (29,6%) en échec sont relatés.

Tableau 7 : Nombre de nids de Busard Saint-Martin suivis et en échec par type d'échec dans les Hauts-de-France en 2024.

	Abandon	Malveillance	Moisson/ Fauche	Prédation	Verse
Nbr de nids	1	2	2	8	3
Proportion	6,3%	12,5%	12,5%	50,0%	18,7%

La principale cause d'échec pour le Busard Saint-Martin semble être la prédation. Celle-ci intervient à la fois sur œufs (n=6) et sur poussins (n=2).

Notons également les échecs en verse suite aux conditions météorologiques.

Les nidifications établies dans les cultures fourragères ont échoué systématiquement en raison de la précocité des fauches.

Enfin soulignons également les cas de malveillance. Une enquête de l'OFB est en cours.

- **Baguage :**

6 jeunes Busards Saint-Martin ont été bagués en 2024 lors d'une intervention au nid pour les protéger.

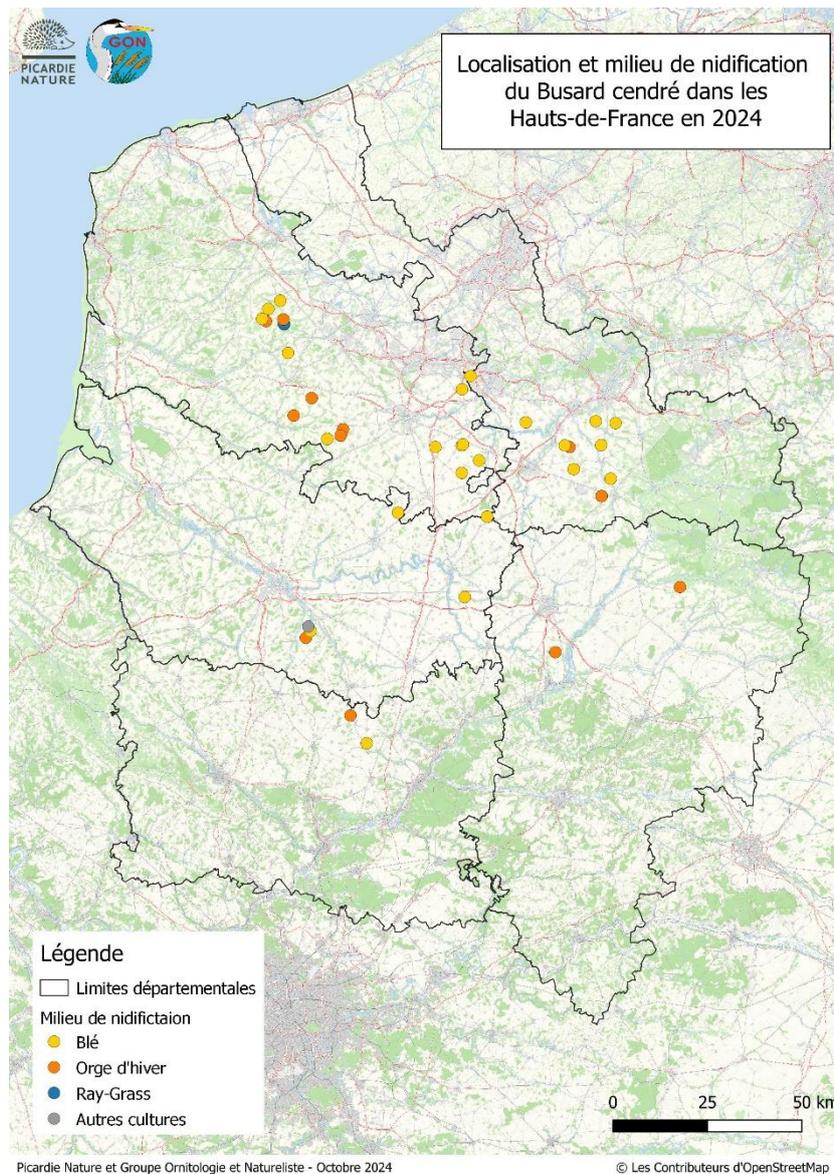
c) Busard cendré *Circus pygargus*

Dans les Hauts-de-France, 40 nids ont été découverts dont 39 (97,5%) ont été suivis.

- **Milieus utilisés :**

Tableau 8 : Nombre de nids de Busard cendré connus par type de milieu de nidification dans les Hauts-de-France en 2024.

	Cultures			
	Blé	Orge	Ray-grass	CIVE
Nbr de nids	24	13	2	1
Proportion	60,0%	32,5%	5,0%	2,5%



Carte 5 : Localisation des nids de Busard cendré connus par type de milieu de nidification dans les Hauts-de-France en 2024.

Plus aucun cas de nidification en milieux naturels n'est répertorié depuis 1992 en région (BOUTROUILLE et CAVITTE in BEAUDOIN et al., 2019), le Busard cendré ne niche donc plus qu'en cultures. Au sein de celles-ci, il occupe préférentiellement le blé, à l'instar des autres espèces, s'agissant de la culture la

plus développée en plaine céréalière. Notons tout de même une bonne proportion de nidifications en orge cette année. Notons également qu'un couple a tenté de nicher dans une parcelle de seigle en CIVE sans succès (ACLOQUE V. comm. pers.).

- **Ponte :**

Sur les 39 nids suivis, au moins 102 œufs ont été observés ou déduits. En considérant uniquement les 17 nids dont la taille de ponte est connue, la moyenne est de 3,4 œufs (min. 1 œufs – max. 5 œufs) par nid. Ce paramètre est au-dessous de la moyenne constatée pour l'espèce (3,65 à 4,17 œufs/nid d'après MILLON, BRETAGNOLLE, et LEROUX *in* THIOLLY et BRETAGNOLLE, 2004).

Le succès d'éclosion quant à lui est de 76,5% (n=17). Si on retire les 4 nids en échecs pour cause d'abandon, de prédation et de destruction, le succès d'éclosion évolue à 84,8% (n=13).

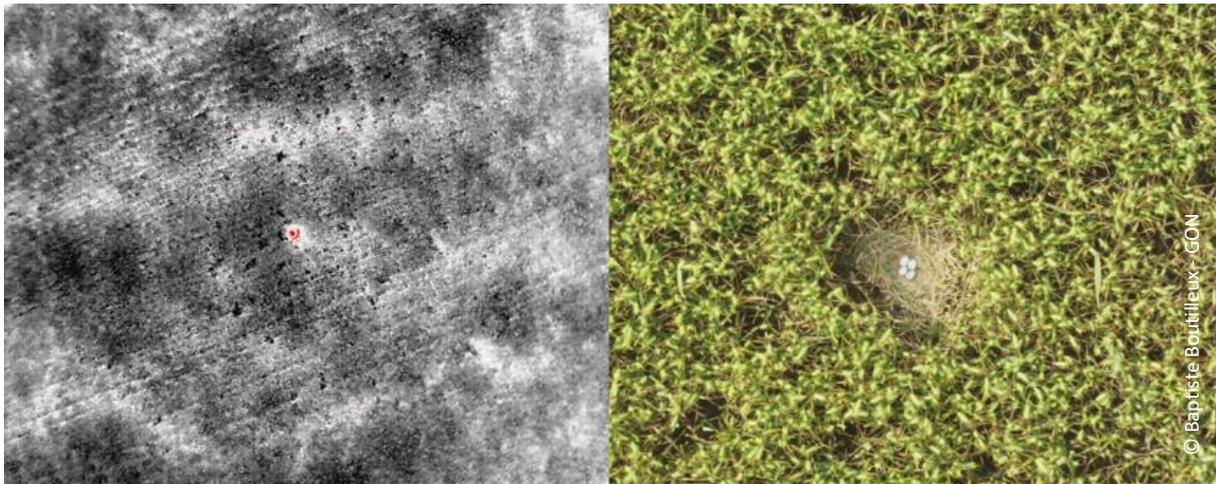


Photo 7 : Nid de Busard cendré avec 4 œufs en blé à Lagnicourt-Marcel (62) en 2024. Noter la chaleur émanant des œufs facilitant leur détection grâce au drone thermique.

- **Production :**

Sur les 39 nids suivis, au moins 78 jeunes sont nés dont au moins 57 sont considérés comme produits soit 73,1%. Le nombre moyen de jeunes produits par nid est de 1,5, ce qui est en deçà de la moyenne constatée pour cette espèce (3,12 jeunes/nids d'après MILLON & *al.*, 2002).



Photo 8 : Jeune Busard cendré, tout juste volant, à Villers-en-Cauchies (59) en 2024.

© Baptiste Boujilieux - GON

© Lucas Bouim - GON

- **Protection :**

24 nids (61,5%) ont bénéficié d'une intervention.

Tableau 9 : Nombre de nids de Busard cendré protégés par type de protection dans les Hauts-de-France en 2024.

	Cage grillagée avant moisson	Centre de soins	Déplacement + cage grillagée	Report des travaux
Nbr de nids	20	1	2	1
Proportion	83,2%	4,2%	8,4%	4,2%

Ces protections ont permis l'envol d'au moins 48 jeunes soit 84,2% des jeunes produits. Une fois de plus, la protection des nichées apparaît indispensable pour la préservation de cette espèce.



Photo 9 : Nid de Busard cendré protégé dans une verse de blé à Haussy (59) en 2024.

- **Échecs :**

14 cas (35,9%) d'échec sont relatés en 2024.

Tableau 10 : Nombre de nids de Busard cendré suivis et en échec par type d'échec dans les Hauts-de-France en 2024.

	Abandon	Incident météo	Moisson/Fauche	Prédation
Nbr de nids	2	3	5	4
Proportion	14,3%	21,4%	35,7%	28,8%

Cette année, le Busard cendré a principalement subi des pertes liées à la moisson ou la fauche des parcelles où il nichait (CIVE, ray-grass ou orge) ainsi que la prédation, intervenant notamment sur œufs. Comme les autres espèces, les conditions météorologiques ont également impacté le Busard cendré. Heureusement, de nombreuses protections mises à temps ont permis de limiter ce risque (verse). Les abandons ont eu lieu en période de ponte suite à des dérangements humains ou animaux.

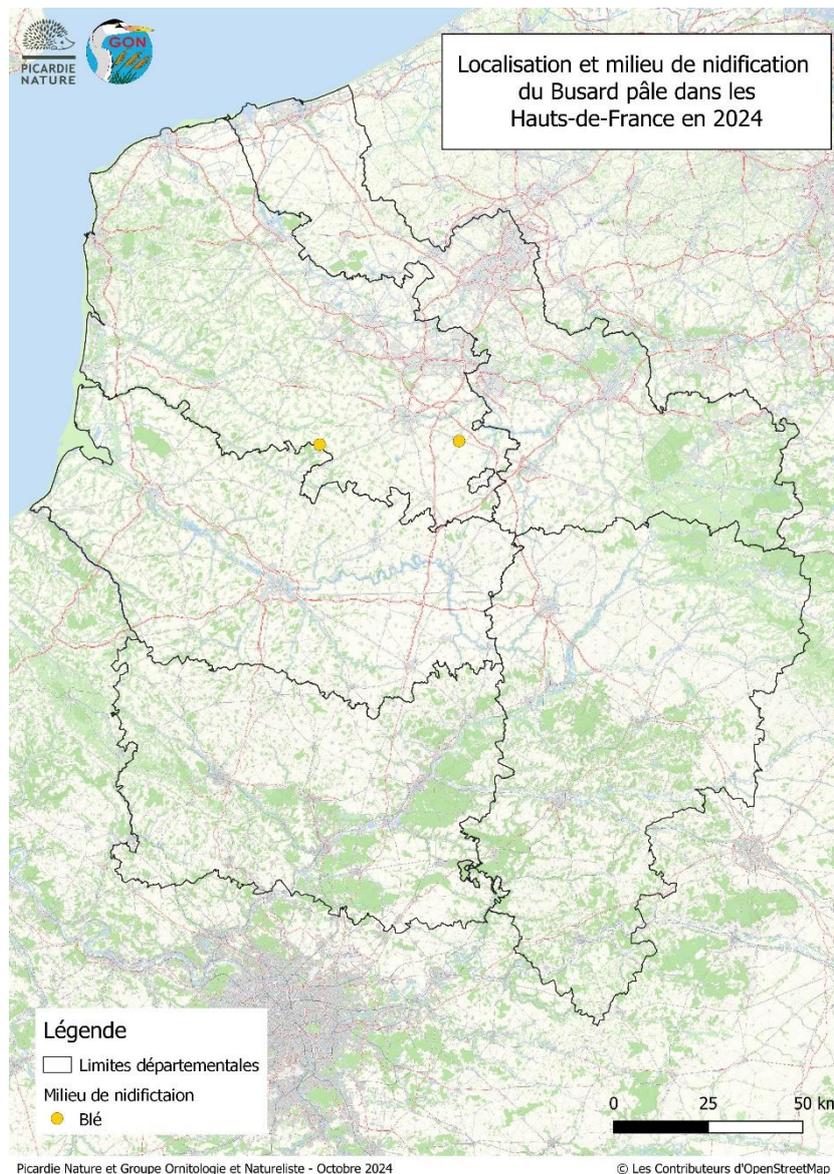
- **Baguage :**

13 jeunes de Busard cendré ont été bagués en 2024 suite à une intervention au nid pour les protéger.

d) Busard pâle *Circus macrourus*

Le Busard pâle est de nouveau nicheur dans les Hauts-de-France en 2024 avec la nidification de 2 couples (cf. article à paraître) distant de 37 km l'un de l'autre ! Après la première nidification d'un couple « pur » en 2020 (CAVITTE et BOUTROUILLE, 2021) et de la seconde en 2023 (BOUTILLEUX et *al.*, 2024), il s'agit à notre connaissance des troisième et quatrième nidifications françaises connues de l'espèce. L'un d'eux s'est établi en Picardie, à la limite avec le Pas-de-Calais, devenant ainsi le premier cas connu pour l'ex-région.

- **Milieus utilisés :**



Carte 6 : Localisation des nids de Busard pâle connus par type de milieu de nidification dans les Hauts-de-France en 2024.

- **Ponte :**

Sur les 2 nids, au moins 7 œufs ont été observés : 5 dans le premier nid et au moins 2 (la femelle était présente) dans le second. Ce paramètre est dans la moyenne constatée pour l'espèce (5,72 œufs/nid d'après TERRAUBE & *al.*, 2008). Sur le seul nid avec succès, le taux d'éclosion est de 80,0%.

- **Production :**

Sur les 4 jeunes nés, 4 sont considérés comme produits (i.e. jeunes émancipés) soit 100%.



Photo 10 : Jeunes Busard pâle durant la prise d'envol dans le Pas-de-Calais en 2024.

- **Protection :**

1 seul nid (50%) a pu bénéficier d'une protection (cage grillagée) afin de préserver les jeunes de la prédation.

- **Échecs :**

1 nid (50%) a connu un échec suite à une prédation intervenue avant la mise en protection.

- **Baguage/Marquage :**

Les 4 jeunes pâles (mâles) ont été bagués métal et darvic. Notons que le mâle adulte de ce nid a été capturé et lui aussi bagué métal et darvic.



Photo 11 : Exemple de bague darvic posée sur un des jeunes Busard pâle dans le Pas-de-Calais en 2024.

IV- Faits marquants

Plusieurs faits rares et/ou remarquables ont eu lieu en 2024 et il paraissait pertinent de les souligner :

- Bien évidemment, les troisième et quatrième nidifications françaises de Busard pâle.
- L'utilisation, côté picard, pour la première année des cages type "CNRS", grandement appréciées pour leur efficacité et leur simplicité d'installation. Un seul bémol, ajouter des canisses en supplément lorsque le nid est visible des prédateurs (ex. champ versé ou moissonné). Un cas de prédation par du renard roux a ainsi été constaté avec ce type de matériel (LEGRIS S. comm. pers.).
- L'investissement, toujours côté picard, dans un drone thermique, un outil redoutable qui a grandement facilité le repérage des nids (LEGRIS S. comm. pers.). Le GON a également investi dans ce type de matériel en 2023 (BOUTILLEUX B. comm. pers.).
- Une parcelle de ray-grass, dans le Ternois, particulièrement attractive a accueilli des ébauches de nidification de près de 5 couples de 3 espèces avant d'être fauchée précocement (GOURNAY B. comm. pers.).
- Densité impressionnante de Busard des roseaux sur la commune de La Gorgue (59) où près de 8 nids ont été détectés. Une roselière d'environ 2 hectares accueille notamment 4 nids. Un cinquième couple cherche à s'y installer mais à cause du harcèlement des autres couples, finira par se reporter dans un champ de blé à 300m environ (BONNEL P. comm. pers.).
- 1 couple nicheur de Busard Saint-Martin est de nouveau découvert en roselière boisée (Saulaie) au marais de Sacy (60). Ce type d'habitat de nidification est très rare en région pour cette espèce et reste le seul cas à notre connaissance. Au moins 1 jeune volant a été observé (MALIGNAT P. comm. pers.).
- Un nid de Busard Saint-Martin est découvert en roncier en Forêt Domaniale de Crécy-en-Ponthieu (80) à 10 mètres d'une route forestière. Un report des travaux prévus dans cette parcelle permet à 3 jeunes de s'envoler (VINET L. comm. pers.).
- Une femelle de Busard Saint-Martin baguée et balisée F077 (au stade poussin) en 2020 à Rouilly (10) entame une nidification dans une parcelle d'orge à Beaurevoir (02) à la limite Aisne/Nord. Elle passe tous les hivers entre Zaragoza et Huesca au nord de l'Espagne. Elle n'est jamais revenue dans l'Aube mais a couvé dans la Réserve Naturelle Nationale du Pinail au nord-est de Poitiers (86) en 2021, puis à Beaurevoir (02) en 2023 avec succès semble-t-il. En 2024, elle est revenue sur le même secteur, à quelques centaines de mètres, dès le 5 avril (BOURRIQUX J.-L. comm. pers.). Malheureusement le nid a été prédaté avant intervention (MOTHE A.-G. comm. pers.).
- 8 œufs (5 de Busard de Saint-Martin et 3 de Busard cendré) ont été transportés en centre de soins après avoir été prélevés d'une parcelle d'orge suite à une moisson précoce (LEGRIS S. comm. pers.). Malheureusement, aucun de ces œufs n'a produit de jeune viable (BERTRAND F. comm. pers.).
- Une protection de Busard Saint-Martin réalisée dans l'urgence (3 heures avant la moisson) à Brunvillers-la-Motte (60), avec un déplacement de derniers recours du nid dans un champ de betteraves et installation d'une cage CNRS. Cette opération assez risquée permettra l'envol des 3 jeunes (LEGRIS S. comm. pers.).
- L'envol très tardif d'une nichée de 3 jeunes Busard Saint-Martin le 26 Août à Hangest-en-Santerre (80). Le nid présent dans un champ de blé a été protégé le 24 juillet au moment de l'éclosion des jeunes (LEGRIS S. comm. pers.).
- Un mâle de Busard des roseaux balisé en Belgique en 2023 est retrouvé mort sur la commune de Érin (62) en septembre 2024. L'oiseau après son rapatriement en Belgique a été

radiographié. De nombreux plombs de chasse, ayant causé la mort, ont été retrouvés (DEROO S. comm. pers.). Une plainte auprès de l'OFB a été déposée.

- Un Busard des roseaux mélanique en migration est observé le 25 septembre à Sapignies (62 ; PIRAUX C. obs. pers.). L'observation d'individus avec ce plumage aberrant est particulièrement rare en Europe de l'Ouest (DOCHY, 2020).

V- Remerciements

La coordination du réseau busards Hauts-de-France remercie en premier lieu les bénévoles et salariés participant à cette opération collective d'étude et de protection d'espèces patrimoniales menacées et protégées. Sans leur investissement sans faille, de nombreuses nichées seraient détruites. Beaucoup se sont pliés à la contrainte de remplir les fiches de nids, nous les en remercions grandement car sans eux, le présent bilan ne pourrait pas voir le jour.

Remerciements également aux agriculteurs dont la grande majorité nous ont permis d'accéder à leur parcelle, tout en acceptant la mise en place des protections. Soulignons, notamment un agriculteur du Pas-de-Calais ayant contacté Picardie Nature suite à l'observation de busards au-dessus de ses parcelles. Sa prise de contact aura permis la découverte de 3 nids dont 1 nid de Busard des roseaux en orge ayant bénéficié d'une protection.

Enfin, un grand merci aux structures partenaires pour la transmission des données, ainsi qu'aux financeurs.

Busardeux (+ informateurs) :

Vincent ACLOQUE (Picardie Nature)	Pierre BONNEL ()	Adrien COULON (Picardie Nature)
Pascal ALBERT (GEPB)	Lucas BOUIN (GON)	Deborah COULON (Picardie Nature)
Françoise ANGRAND (LPO)	Nicolas BOULNOIS (Picardie Nature)	Bernard COUVREUR (Picardie Nature)
Philippe ANSCUTTE (GON)	Jérémy BOULOGNE (EDEN62)	Rémi DABROWSKI (EDEN62)
Luc BARBIER (PNRCMO)	Baptiste BOUTILLEUX (GON)	Philippe DE BEYTER (GON)
Joël BAUDRIN (LPO)	Brigitte BOUTROUILLE (GON)	Bernard DE FRANSSU (GON)
Rémy BECQUART (Département du Nord)	Christian BOUTROUILLE (GON)	Agathe DEPERCENAIRE (Symbiose 02)
Jean-Claude BEGHIN (GON)	Thomas BOUVIER (PNRSE)	Serge DEROO (GON)
Thierry BERNARD (GON)	Bernard BRIL (GOELAND)	Delphine DEROUIN (LPO)
Frédéric BERTRAND (GON)	Pierre CAMBERLEIN (GON)	Daniel DESTREHEM (GON)
Frédéric BLIN (Picardie Nature)	Jean-Luc CANTRÉ (LPO)	Paule-Marie DHALUIN (LPO)
Maxime BODHUIN (GOELAND)	François CAVALIER (Biotope)	Olivier DUPRE (Picardie Nature)
Bertrand BOLLENBACH (GON)	Gaëtan CAVITTE (GON)	
Dominique BONIN (GON)	Maxence COUCHOURON (Picardie Nature)	

Emma ELLIS (GON)	Maxime LECARDONNEL (Picardie Nature)	Mathys OBOEUF ()
Camille FERRANT (Envol Environnement)	Antoine LECHAVALLIER (GON)	Catherine PAINSET ()
Simon FONTVIEILLE (Picardie Nature)	Alexandre LECUYER (Picardie Nature)	Elea PANSERAT (Picardie Nature)
Sophie GALLINA (GON)	Dimitri LE DRAMP (Picardie Nature)	Marie PARMENTIER (Picardie Nature)
Pierre-Louis GAMELIN (GON)	Charline LEFEVRE (Picardie Nature)	Jean-François PEPIN (GON)
Laura GLAY (GON)	Sébastien LEGRIS (Picardie Nature)	Benjamin PERRAUD (Picardie Nature)
Bernard GOURNAY (GON)	Nathan LEGROUX (GON)	Elise PIRON (Picardie Nature)
Karine GRARE (LPO)	Jean-Philippe LEJEUNE (GON)	Gauthier POIRIEZ (GON)
Benjamin GREAU (PNRCMO)	Mickaël LESEINE (GON)	Charles-Henri PORTE (PNRSE)
Annie GRELLE (GON)	Matthieu LORTHIOIS (PNRCMO)	Elisa RATAYZYK (Picardie Nature)
Loup GRUMIAUX (GON)	Sophie LOSFELD (GON)	Pierre ROYER (Picardie Nature)
Mickaël GUERVILLE (GON)	Benjamin LOURDEL (Planète Verte)	Corinne RUDOWICZ (ANG)
Daniel HAUBREUX (GON)	Francis LUCAS (Picardie Nature)	Emma RYCKEBOURG (Picardie Nature)
Valentin HECK (GON)	Catherine MACQUET (GON)	Thierry RYCKELYNCK (GON)
Beatrice HENRY (LPO)	Bruno MADAU (GON)	Bertrand SENECHAL (LPO)
Clément HEROGUEL (EDEN62)	Pascal MALIGNAT (Picardie Nature)	Claudine SENECHAL (LPO)
Jean-Yves HEVIN (GON – LPO)	Vincent MALLET (LPO)	Quentin TELLIER (EDEN62)
Baptiste HUSSON (Picardie Nature)	Delphine MARCO-SAUTIER (GON)	Laurent THIERARD (GON)
Richard JEDROWIAK (GON)	Marie MATHON (PNRCMO)	Pascale THIETARD (GON)
Monique JEDROWIAK (GON)	Sébastien MEZIERE (GON)	Théo TREELS (GON)
Claude JOUGLEUX (GON)	Alexandre MILLON (GEPB)	Pascaline TRONCHE (GON)
Simon KEKENBOSCH (PNRSE)	Anne-Gaëlle MOTHE (Picardie Nature)	Michel VANWARREGHEM (GON)
Jean-Paul LAMMONIER (GON – LPO)	Alain OBOEUF ()	Vivien VAROQUEAUX (Picardie Nature)
Serge LARIVIERE (LPO)		Lilian VINET (Picardie Nature)
Lucie LA SPINA (GON)		Bruno WATIER (GON)

Et que les oubliés veuillent bien nous excuser.

Quelques photos d'« actions busards » en 2024 :





© Pascale Thiebard - GON



© Sébastien Legris - Picardie Nature



© Sébastien Legris - Picardie Nature



© Baptiste Boutilleux - GON



© Loup Grumiaux - GON



© Baptiste Boutilleux - GON

VI- Bibliographie

- BEAUDOIN C., BOUTROUILLE C., CAMBERLEIN P., GODIN J., LUCZAK C., PISCHIUTTA R. et SUEUR F. [coord.] (2019). Les oiseaux nicheurs du Nord et du Pas-de-Calais. GON. Biotope, Mèze, 488 p.
- BOUTILLEUX B., BOUTROUILLE C et CAVITTE G. (à paraître). Busard pâle *Circus macrourus* en France : vers une installation durable de l'espèce ?
- BOUTILLEUX B. BOUTROUILLE C., CAVITTE G., LEGRIS S., MOTHE A.-G. (2024). Étude et protection des busards nicheurs en Hauts-de-France – Bilan 2024. GON, Picardie Nature, 20p.
- CAVITTE G. et BOUTROUILLE C. (2021). Première nidification d'un couple pur de Busards pâles *Circus macrourus* en France. Ornithos 28 (3) : 145-154.
- DOCHY O. (2020). Melanistische Bruine Kiekendieven van de donkere vorm : mysterieuze vogels. Natuur.oriolus 86 (4) : 149-153.
- MILLON A., BOURRIOUX J.-L., RIOLS C. & BRETAGNOLLE V. (2002). Comparative breeding biology of Hen Harrier and Montagu's Harrier : an eight-year study in north-eastern France. Ibis 144 : 94-105
- TERRAUBE J., ARROYO B., MOUGEOT F., MADERS M., WATSON J. & BRAGIN E. (2008). Breeding biology of the pallid harrier *Circus macrourus* in north-central Kazakhstan : implications for the conservation of a Near Threatened species. Oryx 42 (4) : 1-9.
- THIOLLAY J.-M. et BRETAGNOLLE V. (coord.), (2004). Rapaces nicheurs de France, Distribution, effectifs et conservation. Delachaux et Nestlé, Paris. 175p.